



Estimation des frais scolaires pour les élèves de 6^{ème} année

Année scolaire 2024 – 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après l'estimation des frais pour l'année scolaire 2024-2025 qui seront réclamés par notre école.

Les frais liés à la scolarité sont clairement définis par l'article 1.3.1-1, 1.7.2-1, 1.7.2-2, 1.7.2-3 du « Code de l'enseignement fondamentale et secondaire du 03.05.2019 ».

Certains montants pourraient être légèrement adaptés en fonction du coût réel. Des activités pédagogiques peuvent être organisées en dernière minute en fonction de l'actualité.

FRAIS OBLIGATOIRES	MONTANT ESTIMÉ
DESCRIPTION	
Photocopies	Max 40€
Activités/sorties culturelles dans le cadre du cours de français	65€
Activités/sorties culturelles pour l'option latin	50€
Voyage thématique – option histoire	200€
Voyage à Rome – option latin	400€
Activités/sorties culturelles pour l'option histoire	40€
Activités/sorties culturelles pour l'option sciences	55€
Voyage écologie à Vierves (pour les options sciences et géographie)	200€
Échange linguistique en Flandre (pour l'option immersion NDLS)	50€
Activités sportives : piscine, patinoire, fitness, skate-park et escalade	Max 50€
Voyage section artistique	280€
FRAIS FACULTATIFS	
DESCRIPTION	
T-shirt de gym	6€
Voyage rhétos	600€
PRÊT DU LIVRE	
Manuel Aula international plus 2 (espagnol)	9.32€
SERVICES PROPOSÉS	
Pochette photo individuelle et de groupe	Max 15€
Location de casier	10€
Intendance :	
• Repas	4€
• Sandwich	2.50€
• consommation	Max 1.20€

Le journal de classe et le badge sont fournis gratuitement en début d'année. Toute demande de renouvellement coûtera 2.75 € pour le journal de classe qui est à retirer chez Madame la Directrice adjointe et 4€ pour le badge à payer en espèces au bureau A006.

L'école utilise un système de paiement par virement bancaire. **Pour chaque frais, l'enfant reçoit un courrier avec un bulletin de virement et une communication spécifique à celui-ci.**

Les décomptes des frais de l'année scolaire en cours sont accessibles via la plateforme « Ecole en ligne ».

Lorsque le montant des frais dépasse 50€, une demande d'échelonnement peut être introduite par mail à l'attention du Directeur à l'adresse suivante : paiementisis@arv.be.

D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

Le Directeur,

L. Vandenbussche